

maître de poste en question. En réalité, ce maître de poste avait l'appui de plusieurs conservateurs de la paroisse et ils ont envoyé des pétitions au ministre pour dire que l'individu en question ne s'était jamais occupé de politique, qu'il était très tranquille et demeurait absolument neutre. Ce cas particulier est unique en ce sens que ce maître de poste, bien que libéral, avait l'appui des conservateurs. Ce n'est pas tout, le ministre lui-même m'a écrit pour me dire que l'administration du bureau de poste était satisfaisante. Ces deux points auraient dû suffire pour qu'on laisse cet homme en paix. Cependant, sans même qu'on en avise le maître de poste, le bureau a été changé et transporté ailleurs. A cette époque j'ai écrit au ministre des Postes et il n'y a pas de doute qu'il n'ait regretté ce qu'il avait fait comme il a regretté ce qui est arrivé à Notre-Dame-du-Lac. Il m'a écrit pour me dire qu'il n'avait aucune objection à ce que cet homme envoie une demande à la commission du service civil, pourvu qu'il offre un nouvel emplacement. Cette demande a été envoyée parce que l'intéressé croyait en la parole du ministre. Il hésitait à faire cette demande. Après que je lui eus montré la lettre, il me demanda: "Quelle sorte d'homme est le ministre?" J'ai répondu: "C'est un homme bon et honnête, vous pouvez avoir confiance en lui. S'il vous dit de présenter votre demande vous pouvez être assuré qu'il ne s'opposera pas à votre nomination. Vous courez un risque, mais vous avez affaire à un homme juste." Il me répondit: "Si le ministre est juste, je vais envoyer ma demande et si je ne suis pas nommé par la commission du service civil je ne me plaindrai pas. Si je suis choisi par la commission du service civil, le ministre confirmera ma nomination et je serai parfaitement satisfait. Je cours une chance sur deux." "Cet homme a été désigné par la commission du service civil, mais en dépit du fait que l'emplacement offert était satisfaisant, le ministre n'a pas encore approuvé la nomination. Le ministre ne voudrait certainement pas que cet homme ait une mauvaise opinion de lui.

L'hon. M. LAPOINTE: Il n'empêchera pas la nomination.

M. POULIOT: Je le sais, je le vois sur sa figure; je sais qu'il tiendra sa parole. Je sais qu'il ne décevra pas l'homme qui a pris un risque. Il a envoyé sa demande croyant que le ministre tiendrait sa parole. Je vois qu'il dit "oui". Veut-il dire "oui"? Mon discours est fini s'il dit "Oui"

L'hon. M. STEVENS: Est-ce que l'honorable député fait une vente aux enchères.

[M. Pouliot.]

M. POULIOT: Je compte que le ministre comblera mes espérances. Dit-il "oui"?

L'hon. M. STEVENS: Combien m'offret-on?

M. POULIOT: J'attends le "oui" du bon ministre.

M. SPOTTON: Ah!

M. POULIOT: J'attends le "oui" de sa langue et de ses lèvres.

L'hon. M. SAUVE: Je ferai de mon mieux.

M. POULIOT: Je serai déçu si le ministre ne comble pas mon espoir.

M. BOULANGER (texte): Monsieur le président, on m'a demandé de signaler au ministre des Postes un cas d'injustice qui, par hasard, ne s'est pas produit dans mon comté, mais dans Dorchester, le comté voisin. M. Couture, ancien maître de poste de Frampton, m'écrit me transmettant la célèbre déclaration de l'honorable ministre des Postes, à Montréal, dans laquelle il prenait les maîtres de poste sous sa protection et s'engageait à les défendre contre tous les maux, les ennuis et les malheurs qui pouvaient leur arriver, par laquelle, en somme, il se faisait le père et le protecteur des pauvres maîtres de poste. M. Couture me prie de demander au ministre comment il se fait qu'il n'a pas persévéré dans ces bons sentiments. M. Couture n'a pas été destitué comme maître de poste parce qu'il s'était mêlé de politique, ou parce qu'il s'était rendu coupable de "partisannerie" politique—on n'avait rien à lui reprocher sous ce rapport. Malgré tous les efforts des chercheurs de places conservateurs de la paroisse, ils n'ont pu trouver absolument rien pour justifier un renvoi basé sur la "partisannerie" politique. Alors on s'est servi d'un autre moyen: on a changé le site du bureau de poste. M. Couture prétend qu'on ne l'a jamais averti de la décision de changer le site du bureau de poste et qu'on ne lui a jamais donné l'option de choisir un autre endroit pour tenir le bureau de poste. Cependant le surintendant du district postal prétend avoir écrit en deux occasions différentes à M. Couture, pour lui dire:

Je suis chargé par le département des Postes, par le ministre, de vous demander de bien vouloir trouver un endroit plus convenable pour tenir le bureau de poste.

M. Couture jure, dans une déclaration assermentée,—et son assistant donne également une déclaration assermentée dans ce sens,—que jamais les lettres de M. Green, surintendant du district postal de Québec, ne sont parvenues au bureau de poste de Frampton. M. Couture n'a jamais été informé qu'on voulait changer le site du bureau de poste et on ne l'a jamais averti de chercher un autre site. Finalement,